



Le Plessis-Pâté

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Le 15 septembre 2026

Réunion du Conseil Municipal

(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

Le 21 septembre 2026 à 20 H 00

dans la salle du Conseil de la Mairie, Place du 8 mai 1945 – 91220 LE PLESSIS-PÂTÉ

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 juin 2026

Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal (articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

I * SECRÉTARIAT GÉNÉRAL *

1. Règlement intérieur du Conseil municipal
2. Désignation d'un représentant à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de CDEA
3. Désignation des représentants à la CCID (Commission communale des impôts directs)
4. Convention cadre relative à la mise à disposition de locaux communaux et règlement intérieur de l'Espace Michel Berger, la salle polyvalente de l'ALSH et Camille Claudel

II * FINANCES *

5. Subvention exceptionnelle à l'association ESPP Football
6. Décision modificative n°1 de 2026 – budget principal
7. Décision modificative n°1 de 2026 – budget centre commercial
8. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – budget principal
9. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – budget centre commercial

III * URBANISME *

10. Compte rendu annuel de la Sorgem à la commune, relatif à l'opération des Charcoix au titre de l'année 2025
11. Compte-rendu d'activité de la Sorgem au titre de l'année 2025
12. Avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société SERIVEL pour le projet d'extension de capacité d'incinération de déchets non dangereux de l'unité de valorisation énergétique (UVE) à Vert-le-Grand
13. Rapport annuel des élus mandataires de la SPL AIR 217 au titre de l'année 2025
14. Avis sur la demande de modification du périmètre de la zone commerciale de la Croix Blanche présentée par Cœur d'Essonne Agglomération, en vue d'y intégrer le secteur Val Vert (article L. 3132-25-2 du code du travail)

IV * RESSOURCES HUMAINES *

15. Mise à jour du tableau des effectifs
16. Liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction pour les agents de la collectivité

V * PETITE ENFANCE, ENFANCE et AFFAIRES SCOLAIRES *

17. Règlement de fonctionnement de l'espace jeunesse 2026

VI * CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE *